

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX - Chapelle Allées Marines

Mme BORDENAVE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les hangars attenants à l'ancienne chapelle des Allées Marines viennent d'être démolis. L'ancienne chapelle abrite quant à elle les répétitions de la chorale « Xaramela ».

Fin 2004, une première tranche de travaux, concernant la sécurité incendie et l'aménagement de sanitaires, a été entreprise dans ces locaux.

Afin de libérer les salles occupées sous la tribune d'honneur du stade Jean Dauger par l'Harmonie Bayonnaise et d'accueillir celle-ci dans l'ancienne chapelle des Allées Marines, un appel d'offres ouvert sera lancé pour réaliser l'extension de ce bâtiment en vue d'y créer un bureau, un local archives et une salle de répétition annexe.

Une tranche conditionnelle concerne l'isolation thermique de la salle de répétition principale, et, d'autre part, sa correction acoustique afin de la rendre compatible avec ce type d'activité.

Les travaux sont estimés à 380 000 €H.T. (300 000 €H.T. tranche ferme et 80 000 €H.T. tranche conditionnelle) et sont décomposés, tant pour la tranche ferme que pour la tranche conditionnelle, en 8 lots attribués séparément :

- lot 1 : gros oeuvre - micro pieux - charpente - couverture - zinguerie – étanchéité – maçonnerie
- lot 2 : revêtements de sol - carrelage – faïence
- lot 3 : plâtrerie – isolation
- lot 4 : menuiseries PVC et bois - serrureries – fermetures
- lot 5 : peintures
- lot 6 : sanitaires - plomberie – chauffage
- lot 7 : V.R.D
- lot 8 : électricité

Je vous propose :

- d'approuver ce dossier de consultation des entreprises et de lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les marches correspondants ainsi que les décisions de poursuivre conformément à l'article 15 du CCAG dans la limite des crédits inscrits ;
- de lancer le cas échéant la procédure de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et à le signer.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.